LYON CAPITALE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 20 / 11 / 2026 à 21:48

Date de publication : vendredi 20 novembre 2026 à 02:20

Type : Multi-modifications

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

SELARL GRANDE PHARMACIE DANTON

SELARL au capital de 51.510€

Siège social : 192 avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE

842 432 668 RCS ROMANS

Le 29/10/2026, l'Associée Unique a décidé de transformer la société en SAS, à compter du même jour.

Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 51.510 €.

Le siège social est transféré du 192 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE au 215 chemin de la Beaume 26600 CHANOS CURSON.

La dénomination sociale est devenue Hermine2803.

L'objet social a été modifié de la manière suivante : La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou 'l'apport d'actions, de parts sociales, ou tous autres titres ou valeurs mobilières et la gestion de ses participations et titres ; la fourniture de prestations de services dans le domaine commercial, administratifs et financier, ainsi que l'animation de son groupe de sociétés, l'exercice de mandats sociaux au sein de ses participations ; l'acquisition, la gestion, la cession, l'exploitation de tous biens immobiliers ; l a réalisation de toutes opérations de placement et gestion de sa trésorerie, la souscription de tous types d'instruments financier (OPCVM, Certificats, SCPI ... etc) via un compte d'instruments financiers et la détention de contrats de capitalisation ; Plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus, ou qui en sont connexes ou complémentaires.

Présidente : Mme Anne-Cécile PELLENC demeurant 215 chemin de la Beaume 26600 CHANOS CURSON.

Fin du mandat de Gérante de Mme Anne-Cécile

PELLENC.

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : en cas de pluralité d'associés, toute cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/3f5406d7-4e4b-45ff-ba23-26e67e43a18f-form-instance